



Bourses départementales d'études de collège 2016 - 2017

publié le 31/03/2017 - mis à jour le 03/04/2017

Bourses Départementales d'Études : collèges

Vous avez un ou plusieurs enfants inscrits au sein du collège Guiton. Afin de favoriser l'accès à l'éducation au plus grand nombre, le conseil départemental de Charente-maritime alloue des **bourses d'études**. Ce dispositif est mis en place afin d'aider les familles à régler les frais de restauration et les frais relatifs à la participation à un voyage, Le Département peut vous attribuer une bourse **sous certaines conditions**.

Vous trouverez ci-dessous **les conditions à remplir** pour en bénéficier ainsi que **le formulaire** pour effectuer votre demande (à imprimer ou à retirer au service intendance du collège).

 [conditions_d_attribution](#) (PDF de 90.3 ko)

 [formulaire_d_attribution](#) (PDF de 66.5 ko)

Date limite de dépôt au collège : Lundi 10 avril 2017

Pour toutes demande de précisions, vous pouvez également vous rendre sur le site du Conseil départemental en cliquant le lien ci-après : [Bourses départementales d'études](#) 



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.